

LA THESSALIE

Actes de la Table-Ronde
21-24 Juillet 1975 - LYON



UNE LISTE DES CITÉS DE PERRHÉBIE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU IV^e SIÈCLE AVANT J. - C.

Dans la collection épigraphique d'Elasson, entreposée dans l'ancienne mosquée de la ville, il existe une grande stèle de marbre blanc portant un relief à trois personnages et une inscription de 18 lignes, tous deux malheureusement très abîmés par une forte corrosion de la surface de la pierre. Cela explique sans doute pourquoi cette stèle, trouvée il y a plus de quinze ans, est restée jusqu'aujourd'hui ignorée. Je dois à l'amabilité de C. Gallis de pouvoir la présenter ici ¹.

La description matérielle de la pierre demande peu de mots. La stèle est brisée en bas seulement. En haut un fronton triangulaire sur *geison* mouluré en doucine porte un grand acrotère central et quatre petits acrotères, un à chacun des angles du fronton. Les dimensions sont 157,5 x 45 x 18 cm.; la hauteur des lettres : 1,8, l'interligne : 0,9.

Sur la surface principale et sur les petits côtés, aux trois-quarts de la hauteur conservée, on note la présence de mortaises : une mortaise de 7,5 x 6 et 6 de profondeur est taillée dans la face principale, une de 5 x 5 x 2 sur chacun des côtés. Juste au-dessous de la mortaise de la face antérieure, on trouve un relief sculpté dans un champ réservé en creux. L'inscription a été gravée immédiatement à la suite du relief. Dans son état actuel, et compte tenu des essais de déchiffrement sur lesquels nous allons revenir, le texte se présente ainsi :

- ΤΟΝΔΕ ---- ΟΝΕ.ΤΗ ---
 ΑΠΟΛΛΟ --- Σ ---- ΙΝΕΗ
 Ι ----- ΟΝΙ ----
 4 ΞΕΝ -----

 [Μ]εν[έ]δαμος ; Φαλανναίδων ; 'Ελ-
 λαννοκράτῆς ; Πολύξενος ; Ο.
 8 ΟΝ -- ; Ξεν ---- ; Δα -
 μοσθένῆς ; Τίμαιος ; Μυλαίων ; Πολ[ύ]-
 ξενος ; Παρμένων ; Καλλίας ; Χυ-
 ρετιαίων ; Κλεόξενος ; Εὐδαμος
 12 'Ερεικινείων ; Ψακελίας ; Βαβύττα
 Μαλλοιατᾶν ; 'ΕΦειθίδ[α]-
 ς ; Μνασίας ; Μονδα[ιατᾶ]-
 ν ; Ἰππαρχος ; Τιμοκ[ρά]-
 16 τες ; Γοννεῖδων ; ³⁻⁴ ---
 Ν ; Πυρρίας ; Γλυ ⁵⁻⁶ ---
 Φάσων ; Λεττ[ίνας vac ?]

Notes critiques

Sous l'effet de la corrosion due probablement à l'eau, la surface du marbre, polie à l'origine comme on le voit pour le bas de la stèle, est devenue entièrement granuleuse pour la partie supérieure de l'inscription et pour le relief. Dans cet état, le texte est très difficile à lire : ni l'autopsie, ni l'estampage ne sont d'aucun secours. En revanche, à la lumière très frissante, des lettres apparaissent sur toute la hauteur de l'inscription, ce qui nous assure que tout le texte n'a pas disparu, mais est simplement oblitéré par la corrosion de la surface. C'est pourquoi il nous a paru nécessaire de pousser aussi loin que possible les tentatives de déchiffrement, par tous les moyens dont nous pouvions disposer. Le texte que nous présentons ici est le résultat de ces déchiffrements, sur lesquels nous devons maintenant nous étendre : la confiance que l'on peut accorder à nos lectures en dépend, plus que de la description de chaque lettre incertaine, douteuse ou évanide.

Nous avons travaillé presque exclusivement sur photographies. Beaucoup d'épigraphistes ont déjà employé les techniques de la photographie pour de telles inscriptions, en particulier R. Heberdey, pour la convention entre Stymphale et Aigeira². Pour cet emploi systématique, dans le cas de l'inscription d'Elasson, nous avons suivi des règles précises : après avoir placé la stèle en position convenable sous l'éclairage du soleil, afin d'obtenir l'éclairage frisant le plus brutal possible, nous lui avons fait faire un tour complet dans cette position, en prenant des clichés tous les 15 degrés environ, l'appareil restant fixe au même point (sur trépied). Nous avons pris dans chaque position trois séries de clichés, utilisant pour l'un l'objectif normal sans filtre, pour le deuxième un filtre polarisant, pour le troisième un filtre à rayonnement ultra-violet. Nous avons obtenu ainsi une série de 60 clichés environ, tous agrandis aux mêmes dimensions³. Sur ces clichés nous avons relevé par transparence sur table lumineuse, et avec un support spécial (film Kodatrace utilisé pour les tracés sur photographies aériennes en particulier), toutes les lignes d'ombre qui apparaissaient. Les meilleurs résultats sont naturellement donnés par les clichés correspondant à certains éclairages (en fonction des irrégularités du plan de la surface) et à certains filtres (particulièrement le filtre à rayonnement UV, qui a pour effet d'accentuer les contrastes). Une superposition des calques a permis d'assurer un certain nombre de lettres. Un relevé statistique des traits qui apparaissaient le plus fréquemment (sur plus de la moitié des clichés, entre 60 et 80 %) en a livré un certain nombre d'autres. Le résultat est présenté dans le texte qu'on a lu ci-dessus, à propos duquel nous ferons les remarques suivantes : le texte des l. 1-5 reste très fragmentaire, et nous serons amenés à présenter des lectures interprétatives, évidemment hypothétiques, pour certains passages. En revanche le texte des l. 6-9 est beaucoup plus assuré : nous considérons la liste des cités comme complète et certaine. En effet les noms propres et les signes de ponctuation facilitent la lecture, car ce que l'on doit raisonnablement attendre est ainsi mieux défini que ne le sont les formules du début de l'inscription.

Une autre série d'essais de lectures a été faite, toujours à partir des photographies, dans un esprit et des manipulations techniques tout à fait analogues, mais selon une procédure automatique. On a utilisé pour cela des machines électroniques qui permettent de modifier la définition des clichés, d'accentuer ou d'effacer les contrastes, etc. De telles machines sont en service dans les hôpitaux, pour l'interprétation des clichés radiographiques⁴. Une première tentative a permis de confirmer les lectures déjà reconnues. Il n'y a guère de possibilité de gagner davantage à partir des documents photographiques dont nous disposons. Pour ce faire, il faut préparer une nouvelle série de clichés spécialement dans ce but.

A. La stèle

Dans l'ignorance où nous sommes du texte complet de l'inscription, l'étude de la stèle doit nous aider à déterminer la nature du monument et reconstituer le caractère même du document. Nous disposons ici de trois éléments, la typologie, le relief et les résultats du déchiffrement.

1) La typologie

La description de la stèle a permis de noter deux particularités intéressantes : la présence d'un fronton à cinq acrotères et celle de trois mortaises sur le corps de la stèle. Une étude systématique du matériel épigraphique thessalien fait ressortir que ces particularités se retrouvent sur plusieurs monuments, qu'elles permettent de définir ces monuments comme un groupe, parce qu'ils sont seuls à les posséder. En dresser la liste, à partir d'une documentation thessalienne exhaustive, est relativement simple; nous prenons comme critère de classement l'inscription, qui seule permet de dater ces monuments.

— Inscriptions datées de la fin du VI^{ème} et du V^{ème} siècle av. J.C.

1. Atrax : dédicace à Thémis Agoraia (VI^{ème} s. - V^{ème} s. avec remploi au IV^{ème} s.), publiée par C. Gallis, *Athens Annals Arch.*, 7, 1974, p. 273-280 (photographies)⁵.
2. Atrax : dédicace à Athéna Agoraia (VI^{ème} s. - V^{ème} s. avec remploi au IV^{ème} s.), C. Gallis, *ibid.* (photographie).
3. Larisa : dédicace à Poseidon Cranaïos Pylaïos, N.M. Verdélis, *Thessalika*, 1, 1958, p. 29-38 (photographies).
4. Larisa : dédicace à Dionysos Karpïos, D. Théocharis, *Deltion*, 16, 1960, Chron., p. 185.
5. Larisa : relief avec Apollon archer (pas d'inscription conservée; style classique), inédit.
6. Crannon : dédicace à Zeus Notios, D. Théocharis, *Deltion*, 16, 1960, Chron., p. 182.

— Inscriptions du IV^{ème} s. av. J. C.

7. Larisa : dédicace à Héraclès, *IG*, IX 2, 580.
8. Larisa : dédicace inédite (code 4438).
9. Gonnoi : dédicace à Athéna (*Gonnoi*, II, n° 152, photographies).
10. Gonnoi : dédicace à Héraclès (*Gonnoi*, II, n° 202, photographies).
11. Région de Larisa (Platykampos) : dédicace à Gé, C. Gallis, *Ath. Ann. Arch.*, 1975 (à paraître).
12. Pharsale : dédicace de Polycharmos à Zeus, C. Gallis, *Ath. Ann. Arch.*, 7, 1974, p. 281-286 (photographies).
13. Phères : dédicace à Zeus Aphrios, *IG*, IX 2, 452.
14. Phalanna : dédicace à Enodia, N. Giannopoulos, *Deltion*, 1926, Parart., p. 52, n° 46.

— Inscriptions du 1er s. av. J. C. et du 1er s. ap. J.C.

15. Larisa : liste des prêtrises de Déméter Phylaké et Dionysos Karpios, S. Koumanoudis et N. Oikonomidis, *Polemon*, 6, 1958, p. 17-21, n° 1, *SEG*, XVII, 288 (photographies).
16. Larisa : liste de vainqueurs aux concours locaux, *IG*, IX 2, 532.
17. Larisa : liste d'affranchissements, *IG*, IX 2, 549.
18. Larisa : liste d'affranchissements (époque d'Auguste), N. Giannopoulos, *AE*, 1930, p. 176-179, n° 1 (photographie).
19. Larisa : liste d'affranchissements sous la stratégie d'A. Graiceios Proclos, inédite (époque d'Hadrien).
20. Larisa : liste d'affranchissements, N. Giannopoulos, *Deltion*, 1927-28, p. 58-60, n° 5 (photographie).
21. Larisa : stèle retaillée en bas et portant une épitaphe (cf. C. Wolters, *Recherches sur les stèles funéraires de Thessalie*, ici même, *supra*).
22. Larisa ? : Stèle remployée (brisée) avec épitaphe (cf. C. Wolters, *o.l.*, *supra*).

La liste dressée ici n'est pas exhaustive; nous n'avons pas retenu quelques fragments de stèles sans inscriptions ni sculpture, provenant d'Atrax (un) et de Larisa (deux). Une recherche plus systématique sur la typologie des stèles votives du IVème et du IIIème s. av. J. C. doit nous permettre de compléter et préciser le nombre des documents en cause.

Sur la série nous faisons les constatations suivantes :

1) Les mortaises, sur certaines stèles, sont encore remplies par un tenon en marbre, scellé au plomb, le plus souvent brisé au niveau de la surface de la stèle.

2) Ces stèles à tenons et mortaises se divisent en deux groupes bien différents en apparence :

— celles du VIème-IVème s. (n° 1-14) sont toutes, sans exception, des stèles votives; l'inscription marque toujours une consécration, plusieurs fois elle est accompagnée d'une représentation sculptée (n° 5, 9, 10).

— les autres portent des inscriptions datées du 1er s. av. J.C. ou plus tard encore : il n'y a donc aucune continuité chronologique dans la série, mais au contraire une rupture. Cette rupture est confirmée lorsqu'on examine la nature des inscriptions : listes diverses, épitaphes. Toutes ces inscriptions sont secondaires, on le voit par leur position : elles sont gravées tantôt sur des faces qui seraient, dans le premier groupe, une face

postérieure, tantôt sur les faces latérales; ou bien encore, sur la face antérieure, l'inscription occupe toute la hauteur, sans tenir compte du relief de la mortaise, (cf. les stèles de Gonnoi n° 9 et 10). Dans certains cas (n° 18, 19) on a délibérément abattu la partie saillante du tenon, on l'a ravalé et poli au niveau de la surface et l'on a gravé le texte par-dessus. Tous ces traits nous assurent que les stèles de ce deuxième groupe ne sont que des stèles remployées, et que, dans leur premier emploi, elles devaient avoir eu les mêmes caractères et les mêmes fonctions que celles du premier groupe. Cela est vrai pour les monuments qui conservent encore des traces, plus ou moins complètes, du premier emploi (n° 9, 10), mais aussi, à mon avis, de celles sur lesquelles il ne subsiste aucune trace de ce genre. Ces dernières ont été retravaillées sur toute leur surface (on le constate souvent au seul niveau du *geison* mouluré).

Une question se pose encore, au sujet des tenons, que nous avons pris comme caractéristique principale, mais elle n'est pas la seule⁷ du type : quelle était leur raison d'être ? Nous pensons qu'ils servaient à suspendre les couronnes que l'on offrait à la divinité, comme on le voit pour les piliers hermaïques sur les peintures de vases attiques par exemple. Cependant, pourrait-on objecter, les stèles thessaliennes ne sont pas des piliers. Cela n'est pas si sûr : les stèles thessaliennes en portaient, dans le dialecte, le nom : *κίων*, ou, pour mieux dire, les Thessaliens n'avaient apparemment pas de dénomination différente pour ce qui, ailleurs, est appelé *στήλη* et ce qui est appelé *κίων*, *τετράγωνος*, et pour nous «hermès»⁸.

Nous saisissons en vérité, grâce à cette série de monuments, un type défini à la fois dans sa fonction et dans sa chronologie. Il s'agit du type le plus répandu des stèles votives thessaliennes de l'époque classique⁹. Type des stèles votives d'abord : nous ne connaissons pas d'autres inscriptions «primaires», sur ces stèles, que des dédicaces. Le caractère en est monumental ou modeste, officiel ou privé : l'utilisation du type est générale. Type probablement «pan-thessalien» ensuite : la répartition des provenances le montre (de Pharsale à Elasson, de Phères à Atrax, c'est-à-dire au moins dans les trois provinces de Pélasgiotide, de Thessaliotide et de Perrhébie). Les limites chronologiques sont elles aussi évidentes : aucune stèle n'est postérieure, dans son premier emploi, à la fin du IV^e s. av. J. C. Nous ne pouvons certes pas affirmer sans réserves que de telles stèles n'existaient pas au III^e s. av. J. C., mais cela demande à être confirmé. Nous constatons cependant que, dans les groupes de dédicaces homogènes, du III^e s. et du II^e s. av. J. C., comme celui des *phrouroi* de Gonnoi (consécrations à Athéna) ou celui de Mikro-Késerli, (consécrations à plu-

sieurs divinités) il n'apparaît jamais aucune stèle à tenons et mortaises¹⁰. Tout se passe comme si, à partir de la fin du IV^e s. environ, ce type des stèles votives classiques avait été abandonné.

Nous trouvons une confirmation de cet abandon dans le phénomène et la chronologie des remplois. On peut dater ces remplois avec précision : les plus anciens ne remontent pas plus haut que le I^{er} s. av. J.C., nous dirons même le milieu de ce siècle (n° 15, 16, 17, 18). Deux de ces stèles seulement paraissent avoir été remployées «dans la même fonction», c'est-à-dire comme stèles à caractère votif encore explicite : ce sont la liste des prêtrises de Déméter Phylaké et de Dionysos Karpios (n° 15, à rapprocher de la consécration n° 4), et la liste des vainqueurs aux concours locaux de Larisa (n° 16). Les autres portent soit des listes d'affranchissements, soit des épitaphes (n° 17-20, et 21-22). Plusieurs ont manifestement été réutilisées, brisées, et non pas retaillées intentionnellement. Il paraît clair qu'un tel emploi de stèles à caractère religieux n'a été possible qu'après une longue période, pendant laquelle ces stèles sont tantôt restées en place (n° 3), tantôt ont été déplacées, en tout cas ont toutes subi les dégradations qu'entraîne une exposition de deux ou trois cents ans, et les changements de mentalité ou d'attention que cela suppose. Une inscription de Larisa en donne une série d'exemples significatifs¹¹.

Il nous faut retenir les dates avec lesquelles nous avons jalonné ci-dessus les étapes essentielles de l'histoire du type : la fin du IV^e s. av., la première moitié ou le milieu du I^{er} s. av. J. C. Ce sont ces mêmes dates que nous trouvons aussi dans l'histoire des stèles funéraires de la Thessalie. Dans la seconde moitié du IV^e s. av. J. C., les monumentales stèles funéraires de l'époque archaïque et classique disparaissent, les formes changent, le nombre des types augmente¹² : nous voyons à partir de la fin du IV^e s. et III^e s. se multiplier des stèles d'un autre type, avec *anthémion*. Ce changement, bien perceptible avec les documents que nous possédons, ne conduit pas cependant à un emploi brutal des stèles, tel que nous en trouvons à l'époque impériale. Il s'agit cependant d'une transformation qui doit correspondre à la transformation que la société elle-même paraît avoir connue à la fin du IV^e s. av. J.C. De même, à partir de la première moitié du I^{er} s. av. J. C., constatons-nous la transformation ou l'abandon des formes en usage à l'époque hellénistique : modification ou même disparition du type des stèles à *anthémion*, apparition de nouveaux types et surtout multiplication des remplois. Cette coïncidence dans l'histoire des stèles votives et des stèles funéraires nous révèle deux moments, à notre avis essentiels dans l'histoire de la Thessalie : ces deux moments manifestent un changement des mentalités, une transfor-

mation de la société, ils accompagnent des bouleversements politiques et économiques considérables¹³ dont aucun document écrit, qu'il soit littéraire ou épigraphique, ne nous laissait même entrevoir l'importance ni les conséquences.

Tels sont les résultats de l'étude typologique. Ils nous conduisent à assurer le caractère votif des stèles qui se caractérisent par l'existence de mortaises sur trois ou quatre côtés, ainsi que les limites chronologiques de leur utilisation. La stèle d'Elasson entre naturellement dans cette série; cela nous permet de mieux comprendre maintenant le relief et l'inscription.

2) *Le relief*

Le relief représente la triade apollonienne, Apollon, Artémis et Létô. Apollon, debout à gauche, regarde au centre; il est vêtu d'une tunique et d'un manteau, il porte sa lyre. Les deux déesses, au centre et à droite, sont vêtues d'un péplos, elles tiennent toutes deux un long sceptre. Létô, à l'extrême droite, est voilée, elle tend la main droite en avant. Artémis se tient au centre, un peu en retrait. Le travail de la sculpture paraît d'excellente qualité, bien que la corrosion de la surface masque les détails et tous les modelés.

Nous pouvons faire entrer ce relief dans une série que V. von Graeve a étudiée; il publie ici même les résultats auxquels il est parvenu. Nous en retiendrons trois éléments essentiels. D'une part, l'étude stylistique conduit à établir une chronologie assez ferme pour toute la série : IV^eme-III^eme s. av. J. C., ce qui montre que ce thème de représentation a été utilisé longtemps, plus longtemps en tout cas que le type du support des stèles votives classiques. Il est très important d'autre part de constater avec V. von Graeve que ces reliefs renvoient vraisemblablement à des types statuaires qui ne se retrouvent nulle part ailleurs dans la sculpture grecque : il s'agit probablement de statues de culte consacrées dans des sanctuaires très importants, célèbres dans toute la Thessalie, comme l'indique la dispersion des lieux de trouvaille. Nous retiendrons enfin que, pour l'un au moins de ces reliefs, celui de Gonnoi, l'inscription désigne très clairement la divinité : il s'agit d'Apollon Pythios.

Le culte d'Apollon Pythios est attesté pour la première fois à Elasson, à ma connaissance du moins. On le trouve cependant en Perrhèbe : à Gonnoi d'abord, nous l'avons vu, mais aussi à Pythion, au pied de l'Olympe et à Azoros, deux cités de la Tripolis perrhèbe¹⁴. En Thessalie, on connaît depuis peu un Pythion à Larisa¹⁵. Assurément le culte n'est pas réservé à telle ou telle cité, comme l'indique la dispersion des témoignages, dont le nombre peut du reste augmenter à la suite de nouvelles

découvertes. Il ne faut donc pas chercher à Elasson même — et le choix de la représentation le montre bien — le centre du culte, mais plutôt ailleurs.

Compte tenu de toute la série, et spécialement du relief de Gonnoi, il est possible d'établir un lien plus précis entre cet Apollon Pythios et le sanctuaire d'Apollon à Tempé, tout proche de Gonnoi¹⁶. De plus puisque le schéma de la représentation constitue un type, nous pensons qu'il faut étendre cette identification de la divinité à tous les autres reliefs de la série. Cet Apollon Pythios est très certainement le dieu de Pytho, celui qui est venu se purifier à Tempé et est retourné à Delphes par les chemins que nous décrit la « Suite pythique » de l'hymne homérique à Apollon. Il est le dieu protecteur de l'Amphictionie — non pas à l'origine le dieu de Delphes¹⁷ — cette Amphictionie où, au V^eme s., les Thessaliens occupaient la première place. Nous connaissons bien aussi l'importance, dans ce culte amphictionique, du sanctuaire de Tempé et des cérémonies qui s'y tenaient tous les neuf ans : purification d'un *pais amphithalès*, récolte du laurier, départ en procession pour Delphes, afin d'y rapporter la plante sacrée, daphnéphorie qui se déroulait sous la conduite de l'enfant, lui-même couronné de laurier¹⁸. Ces rites et ces cérémonies avaient leurs origines, non pas chez les Delphiens, mais bien chez les habitants de la région même où ils se déroulaient, chez les Thessaliens et les Perrhèbes, et ceux-ci, même lorsque la responsabilité du culte revint à l'Amphictionie et aux Delphiens, ne cessèrent pas d'y jouer un rôle essentiel. Il nous paraît même que les Thessaliens et les Perrhèbes, jusqu'à la fin de l'époque hellénistique, ont maintenu les rites et le culte indépendamment des cérémonies amphictioniques : les inscriptions révèlent l'existence d'associations de *daphnéphoroi*, *δαυχνάφοροι*, à Phères, à Gyrton, dans le Dotion¹⁹. Ces associations garantissent le caractère institué et permanent du culte dont la procession delphique, tous les neuf ans, ne fait que répéter et amplifier les rites.

La série des reliefs représentant la triade apollinienne, aussi bien que les inscriptions des *daphnéphoroi*, montrent bien le caractère panthessalien de ce culte : il appartenait aux peuples, *ethné*, qui habitaient la Thessalie. Ce caractère ethnique marquait aussi l'Amphictionie pythique, où les Thessaliens, les Perrhèbes et les autres peuples envoyaient leurs hiéromnémons. C'est ce même caractère ethnique que nous retrouvons encore dans l'inscription d'Elasson, avec la liste des l. 6-18, nous allons le voir.

L'étude du relief, et celle de la typologie, apportent ainsi à notre compréhension du monument ce que la lecture de l'inscription, dans l'état où elle se trouve, ne nous permettrait guère d'assurer : le monument

est une consécration. Deux traits sont ici décisifs : d'une part le fait que les stèles à mortaises portent toujours, dans leur emploi originel, une inscription votive, d'autre part le type du relief, qui renvoie à une série dont le caractère votif est indubitable. L'étude de la représentation aboutit à établir qu'elle se rapporte au culte d'Apollon Pythien, culte essentiel chez les peuples thessaliens. Le style de la sculpture enfin permet de dater la stèle du deuxième quart du IV^e s. av. J. C.

3) L'inscription : caractères généraux

Les analyses qui précèdent fournissent des données essentielles pour l'interprétation de l'inscription; grâce à elles, nous pouvons pallier en grande partie la perte de tout le début du texte, où se trouvaient les formules de la consécration. La liste des cités et de leurs représentants, dont la lecture est pratiquement assurée, nous permet de progresser encore davantage par l'étude de la langue et de l'écriture, celle de la composition de la liste et les circonstances historiques que nous pouvons y rattacher.

L'écriture se laisse aisément décrire; les *alpha* ont une barre droite, les *nu* et les *pi* des hastes inégales, que les barres des *pi* ne dépassent pas, *mu* et *sigma* sont très ouverts. Les grandes lettres rondes ont les mêmes dimensions que les autres lettres, *thêta* comporte un point central, *oméga* fait une boucle ovale étirée en hauteur. On notera en outre que les traits ont tendance à s'incurver dans les *sigma*, les *nu*, certains *upsilon*. Il faut mentionner enfin les signes de séparation entre les noms propres, ceux des villes et ceux des personnes, trois points disposés verticalement, et le martelage de la l. 14, sur lequel on a regravé l'ethnique ΜΟΝΔΑ[ΙΑΤΑΝ]. Ces caractéristiques de l'écriture se retrouvent dans les quelques inscriptions thessaliennes du IV^e s. que nous connaissons²⁰.

Par l'étude des faits de langue, nous pouvons confirmer cette datation. L'alphabet est ionien : on s'accorde généralement pour dater l'introduction de cet alphabet en Thessalie de la seconde moitié du V^e s. av. J. C.²¹. Mais, pendant une bonne partie du IV^e s., les inscriptions de certaines régions de la Thessalie (Pharsale, Scotoussa surtout) montrent un flottement dans les graphies utilisées pour les sons *ē* et *ō*, avant que la convention ne se fixe définitivement aux graphies *ει* et *ου* pour *η* et *ω*²². C'est ce que nous observons aussi dans l'inscription d'Elasson :

— pour *ē* : Ἑλλανοκράτες (l. 6), [Δα]μοσθένης (l. 8), Τιμοκ[ρά]τες (l. 15), mais Ἐφειδίδ[α]ς (l. 13).

— pour *ō* : Μυλαίων (l. 9), Παρμένων (l. 10), Χυρειαίων (l. 10), Ἐρικινείων (l. 12), Φάσων (l. 17), mais Γόρνειον (l. 16).

Nous ne pouvons assurer la nature exacte de la lettre dans Φαλανναίων (l. 6).

De toutes façons, il semble que le processus de fixation soit plus nettement affirmé pour $\bar{o}$ que pour $\bar{e}$, dont les notations sont celles qui étaient en usage au Vème s., sauf pour le nom 'ΕΦειθίδας.

On ne se laissera d'ailleurs pas tromper par ces graphies en -ω- : l'inscription ne s'y conforme sans doute pas aux habitudes de la *koiné* attique, mais à celle du dialecte²³. Cela apparaît dans l'emploi de α (au lieu de -η-) : Εὔδαμος (l. 11), d'où nous tirons 'ΕΦειθιδ[α]ς (l. 13). Cela est confirmé par les formes de génitif pluriel en -ᾶν : Μαλλοιατᾶν (l. 13) — d'où nous restituons Μονδα[ιατᾶ]ν, plutôt que Μονδα[ιέω]ν qui serait trop court²⁴ — et par d'autres particularités phonétiques : Μνασίας (l. 14), Λεττ[ίνας] (l. 18).

L'emploi du *digamma* est lui aussi caractéristique. On le trouve dans le nom *Φάσων*, sur lequel nous reviendrons, et dans 'ΕΦειθιδ[α]ς. Il faut naturellement en rapprocher la forme 'ΕΦΦηθίδας, dans une inscription de Chyretiai, voisine d'Olosson, datée du troisième quart du Vème s. av.²⁵. Les philologues ont considéré, à partir des exemples connus jusqu'ici, que le *digamma* s'est conservé encore au IVème s. à l'initiale des mots, tandis que son amuisement a commencé dans le cours du Vème s.²⁶. La nouvelle inscription invite tout à la fois à nuancer ce jugement et à dater le texte assez tôt dans le IVème s.

A ces traits dialectaux s'opposent cependant les formes suivantes : τόνδε (l. 1) qui est très vraisemblablement le démonstratif de la *koiné* (en thessalien τόνε), 'Απολλο- (l. 2), où nous pouvons reconnaître le nom d'Apollon (en thessalien Ἀπλουν). Il y a donc un double flottement dans l'inscription : dans la graphie, entre les graphies anciennes et nouvelles; dans la langue, entre les formes dialectales et celles de la *koiné*. Ces constatations orientent notre datation de l'inscription : nous la plaçons dans la première moitié du IVème s. av. J. C.

Pour en terminer avec la langue, nous devons dire aussi quelques mots de la formation des ethniques et des noms de personnes. C'est une des nouveautés de l'inscription que d'apporter la première attestation d'un ethnique au moins, celui de Malloia, Μαλλοιάται (l. 13)²⁷. L'ethnique de Mylai, Μυλαῖοι, n'était connu jusqu'ici que comme épiclèse divine, par une dédicace du IIème s. ap. J.C. à la Mère des Dieux, Μητρὶ Θεῶν Μυλαῖαι²⁸. Pour d'autres cités, la forme de l'ethnique est nouvelle ou rare : l. 12, 'Ερεικινέων peut faire supposer 'Ερεικίνειος, à côté de 'Ερεικινιεύς ou 'Ερεικινεύς²⁹, Χυρετιαῖος est attesté une fois au IIIème s. av. J. C., en face de Χυρετιεύς, de même que Γόνννειος en face de Γοννεύς³⁰. Nous restituons enfin Μονδα[ιατᾶ]ν (l. 14), mais il existe aussi Μονδαεύς, qui pourrait être accepté si le compte des lettres manquantes, à la fin de la l. 14, ne paraissait assuré³¹.

Les noms de personnes n'offrent, pour la plupart, aucune forme remarquable. Tout au plus peut-on dire qu'ils sont usuels dans la région : Ἑλληνοκράτης³², Παρμένων, Πυρρίας, Λεττίνας, etc. L'inscription apporte cependant trois formes intéressantes : Ψακελίας, Βαβύττας et Φάσων. La première d'entre elles se rattache à la famille de ψάκας, «goutte, miette», qui a fourni plusieurs noms de personnes³³ et dont on connaît un dérivé ψάκαλον, glosé dans Élien, 7, 47, en ces termes : τὰ δὲ τῶν ὀρνίθων καὶ τὰ τῶν ὀφέων καὶ τὰ τῶν κροκοδείλων ἔνιοι καὶ ψακάλους κάλουσιν ὧν εἰσι καὶ Θετταλοί³⁴. Le nom gravé à Elasson apporte un témoignage qui recoupe utilement cette glose.

Βαβύττας est plus difficile à interpréter. On penserait, au premier regard, à le rapprocher des noms comme βαβύρτας, βαβυρτίδης, etc.³⁵ ; mais ce rapprochement ne serait possible que si l'on admet, dans βαβύρτας, le passage de -ρτ- à -ττ-, transformation dont nous n'avons pas d'exemple. Il paraît plus raisonnable, dans ces conditions, de penser à la famille de βαβάξ, «bavard», avec les dérivés Βαβάξω, Βαβίζω, βαβύξω³⁶, onomatopée à redoublement expressif. Βαβύττας ne se laisse cependant pas expliquer directement comme *βαβυσ-τας, car nous n'avons pas d'exemple du passage de -στ- à -ττ- en thessalien. Nous pouvons penser à une autre formation : un thème βαβυ- avec suffixe de masculin en -τ- redoublé pour l'expressivité, comme cela se produit dans les mots du type βάτταλος, βατταρίζω. Βαβύττας porterait ainsi une accumulation des traits expressifs, caractéristiques de tant d'anthroponymes.

Le nom Φάσων (l. 18) est assuré : il y a toute chance que le *digamma* soit ici à l'initiale, d'autant que les cinq ou six lettres qui manquent à la fin de la l. 17 doivent appartenir au nom Γλυ-, par exemple sous la forme Γλυ[κίνος], nom attesté en Thessalie³⁷. Nous connaissons en outre par une épigramme de Crannon, IG, IX 2, 466, du III^e s. av. J. C.³⁸ le nom Ἀσων. A cause du *digamma*, nous pensons rattacher le nom à la famille de ἡδύς, ἀνδάνω (*Faδ-), dont il existe des formes sigmatiques anciennes : aoriste homérique ἥσατο, participe ἄσμενος³⁹.

B. La liste des cités perhèbes

La partie la mieux conservée de l'inscription est constituée par une liste dont il faut d'abord préciser la nature. En tête, nous avons déchiffré le mot ξεν[οδόκοι] (l. 4), dont au moins les trois premières lettres ne sont pas douteuses. Ce terme est aujourd'hui bien attesté dans les inscriptions thessaliennes et son interprétation est claire⁴⁰ : il s'agit de témoins, comme le montre la glose d'Hésychius, ξενοδόκων· μαρτύρων, c'est-à-dire aussi des garants, par exemple de la proxénie, choisis parmi les ci-

toyens. Le mot nous semble bien à sa place dans l'inscription. La liste est en effet composée d'une manière stricte : les ethniques des cités, au génitif pluriel, sont suivis d'un ou de plusieurs noms au nominatif. Les personnages nommés sont donc les représentants qui ont été choisis dans la communauté des citoyens de Phalanna, Mylai, Gonnoi, etc.

La restitution, vraisemblable, de ξεν[οδόκοι] apporte un élément important : le point du texte où doit apparemment commencer la liste des cités, à la l. 4. On attend là, sans doute, le premier ethnique, précédant une série de noms. L'ethnique suivant paraît à la l. 6 : Φαλανναίων. Quel peut être ce premier groupe de représentants ? Compte tenu du caractère de la liste et de son lieu de trouvaille, ce ne peut guère être que Olosson, qui n'apparaît pas dans la suite du texte et dont l'absence serait tout à fait surprenante.

Nous avons certes essayé de retrouver l'ethnique Ολοσσονίων à la fin de la ligne 8. Mais nous avons finalement rejeté cette possibilité, pour les raisons suivantes : tout d'abord, au fur et à mesure que progressait le déchiffrement, il apparaissait que la séquence des lettres visibles à cette place ne correspond pas facilement à la forme de l'ethnique. Ensuite, s'il faut bien constater que le nombre des délégués est variable, il ne paraît pas conforme à ce que nous savons de Phalanna dans la confédération des Perrhèbes au IV^e s. av. J. C.⁴¹ de n'accorder à cette cité que deux représentants. Enfin et surtout, comme cela a déjà été dit, la mention d'Olosson est attendue en tête de la liste.

Dans la suite du document, un autre cas fait difficulté : celui de Gonnoi, à la l. 16. Si l'on tient compte de l'importance de la lacune à la fin des lignes, il ne paraît en effet pas possible de restituer l'ethnique d'une autre cité aux lignes 17 et 18. On nous a suggéré que peut-être les lettres ΦΑΣΩΝ (l. 18) pourraient appartenir à un tel ethnique : mais on ne voit pas lequel. La mention d'une cité inconnue est-elle possible ? Nous ne le croyons pas. Il en va de même pour les autres groupes de lettres de ce passage : à la l. 16, il manque trois ou quatre lettres, qui appartiennent avec le *nu* de la l. 17, au nom du premier représentant de Gonnoi. A la fin de la l. 17, les lettres Γλυ- ne peuvent servir à former aucun ethnique connu en Thessalie, mais s'expliquent au contraire très bien comme initiales d'un nom, par exemple Γλυκῖνος, Γλύκερος. Nous ne pensons pas qu'après Λεττ[ίνας], l. 18, il y avait un sixième nom : il manque au plus cinq ou six lettres. L'inscription se termine en tout cas sur cette ligne. Ainsi faut-il se rendre à l'évidence : la délégation des citoyens de Gonnoi comportait cinq représentants. Nous avons déjà constaté que le nombre des délégués était variable : les différences peuvent être en vérité importantes, puisque nous devons reconnaître à Gonnoi cinq délégués, contre

deux à certaines autres cités. De même doit-on accorder à Phalanna six représentants, puisque nous ne pouvons pas trouver d'ethnique entre les lignes 6 et 10.

La liste des délégations se présente ainsi dans la composition suivante : huit villes et vingt-cinq ou vingt-six délégués⁴² :

<i>Par cité (nombre de représentants) :</i>			<i>Par nombre de représentants :</i>
[1]	Olosson	[3-4]	6 : Phalanna ?
2.	Phalanna	6 ?	5 : Gonnoi
3.	Mylai	3	3 : [Olosson], Mylai
4.	Chyretiai	2	2 : Chyretiai, Malloia,
5.	Ereikinion	1 ou 2	Mondaia
6.	Malloia	2	1 ou 2 : Ereikinion
7.	Mondaia	2	
8.	Gonnoi	5	

Telle qu'elle se présente, la liste d'Elasson recoupe d'une manière très remarquable la liste des cités de Perrhèbie que les historiens ont établie à partir des sources dont on disposait jusqu'à aujourd'hui. On a utilisé essentiellement les témoignages de Tite-Live et de Strabon, auxquels s'ajoutent un bon nombre d'inscriptions, qui assurent par exemple que telle ou telle cité a fourni un stratège à la Confédération des Perrhèbes au II^e s. av. J. C.⁴³. Aucune de ces sources ne remonte plus tôt que le début du II^e s. av. J. C.

Une comparaison entre la liste des cités perrhèbes et celle d'Elasson se présente ainsi :

a) Cités qui ont fourni des stratèges à la Confédération des Perrhèbes (sources épigraphiques) et qui figurent dans l'inscription⁴⁴ :

1. Gonnoi (nombre de stratèges : 3)
2. Phalanna (2 stratèges)
3. Olosson (2 stratèges)
4. Ereikinion (1 stratège)

b) Cités qui sont attestées comme perrhèbes (sources littéraires ou épigraphiques) et qui figurent dans la liste :

5. Chyretiai (inscriptions, Tite-Live)
6. Mylai (à cause de sa localisation, d'après le récit de Tite-Live; cf. F. Stählin, *Hell. Thess.*, p. 27).
7. Malloia (à cause de sa localisation, d'après Tite-Live, cf. F. Stählin, *o. l.*, p. 29).

c) Cités qui sont attestées comme perrhèbes (sources littéraires et épigraphiques) et qui ne figurent pas dans la liste :

8. Azoros
9. Doliché
10. Pythion

Ces cités, qui formaient ensemble une communauté, la Tripolis, sont expressément attestées comme perrhèbes par Polybe et Tite-Live, au début du II^e s. av. J. C.⁴⁵.

d) Une cité qui figure dans l'inscription d'Elasson est connue comme thessalienne, et non comme perrhèbe, au II^e s. av. J. C.

11. Mondaia (IG, IX 1, 689 = SGDI, 3205; cf. aussi un décret de Gonnoi pour des juges de Mondaia, *Gonnoi*, II, n° 69). Nous avons noté que la mention de ce nom ajouté par correction ne peut être suspectée.

En résumant ces différents points, nous sommes fortement tentés de considérer que l'inscription d'Elasson livre pour la première fois la liste des cités de Perrhèbie dans la première moitié du IV^e s. av. J. C. Pour confirmer cette hypothèse, nous devons cependant rendre compte des omissions (les trois villes de la Tripolis) et des additions (celle de Mondaia), et nous demander enfin si la Perrhèbie historique ne comportait vraiment aucune autre cité.

L'omission d'Azoros, Doliché et Pythion s'explique très facilement : à la date où l'on a fait le monument, les trois cités n'appartenaient pas à la Perrhèbie, mais à la Macédoine. C'est ce qu'indique une inscription latine trouvée dans le Bas-Olympe et publiée en 1916⁴⁶. Un *judex* impérial, désigné par Trajan (l'inscription porte la date du 27 mars 101) a instrumenté un dossier sur les frontières établies entre Doliché et la Macédoine. Il a eu à examiner une inscription plus ancienne :

L. 11-19 : Cum
[p]robatum sit mihi in stela lap-
idea, quae posita est in for-
o Dolichanorum, inscriptos
esse fines regiae factae
ab Amynta Philippi pater in-
ter Dolichanos et Elimi-
otas, placet finem esse etc.

Peu après la publication l'interprétation convenable était donnée par A. Rosenberg, Amyntas, der Vater Philipp II, *Hermes*, 1916, p. 499-509⁴⁷ : Amyntas a pu ainsi fixer les territoires de Doliché et des Elimiotés parce qu'il exerçait son autorité sur les deux parties⁴⁸. Rosenberg rapprochait très utilement un témoignage sur le peuplement macédonien dans cette

région, à Pythion : un décret de Delphes daté du milieu du III^e s. av. J. C., *Δελοῖ ἐδωκεν Φιλάρχῳ Ἑλλανίῳνος Μακεδόνι Ἑλιμιώτῃ ἐκ Πυθείου αὐτῷ καὶ ἐκγόνοις προξενίαν κτλ.*⁴⁹. Il replaçait tous ces documents dans leur contexte : les entreprises des rois de Macédoine contre la Perrhèbie étaient déjà engagées par Archélaos, à la fin du V^e s. av. Interrompues par sa mort, par les troubles internes et les conflits qui agitèrent la Macédoine au début du IV^e s., ces actions n'ont vraisemblablement pu reprendre qu'après la victoire sur la ligue chalcidienne à Olynthe en 379 av. J. C. Cette date constitue certainement un *terminus post quem* pour la liste d'Elasson, nous le verrons. Azoros, Doliché et Pythion sont restées macédoniennes jusqu'en 196 av. J.C. : après sa défaite, Philippe V remit ses possessions aux Romains et Flaminius rendit les trois cités de la Tripolis à la Confédération des Perrhèbes⁵⁰.

L'addition de la ville de Mondaia s'explique tout aussi bien que les omissions précédentes. Une inscription du II^e s. av. présente sans équivoque Mondaia comme thessalienne, dans le conflit territorial qui l'a opposée à la cité perrhèbe d'Azoros⁵¹. Il ne faut voir cependant dans la divergence entre ce document et la liste d'Elasson aucune contradiction ni aucune erreur. Nous savons en effet par Strabon que bon nombre de cités thessaliennes ont été, très anciennement ou à leur origine, des villes perrhèbes : ainsi Atrax, Ephyra-Crannon, Gyrton, Mopsion⁵². En se fondant sur le témoignage de Strabon, les historiens modernes pouvaient conclure qu'aux origines, dans les temps mythiques ou héroïques, ces cités avaient été habitées par le peuple perrhèbe. Certains spécialistes avaient cependant pressenti que cette situation existait encore à l'époque historique. Pour F. Stählin, qui se fonde sur Thucydide, IV, 78, 5, lors de l'expédition de Brasidas en Thessalie, Phakion paraît avoir été la cité thessalienne la plus septentrionale : Phayttos, située un peu plus au Nord, a pu être perrhèbe encore à cette date⁵³.

Ainsi s'explique aussi le cas de Mondaia : ville perrhèbe à l'origine, comme le suggèrent les témoignages sur sa localisation, son voisinage avec Azoros, elle est devenue thessalienne. L'inscription d'Elasson offre l'intérêt de nous apprendre que Mondaia était encore perrhèbe dans la première moitié du IV^e s. av. J. C. Du coup le processus de « thessalianisation », si l'on peut dire, passe de la mythologie dans l'histoire, et même dans l'histoire récente, celle de l'époque hellénistique. Nous ne pouvons plus décrire non plus cette « thessalianisation » comme une situation acquise très tôt, mais au contraire comme une action évolutive continue pendant plusieurs siècles, avec des phases de recul et de progrès plus ou moins rapides selon les époques⁵⁴. Nous devons enfin lier de manière plus étroite ce qui concerne le peuplement, le sentiment d'une différen-

ciation ethnique, qui disparaît peu à peu, et ce qui nous est apparu souvent comme un événement politique, la disparition de la Confédération des Perrhèbes, son absorption par celle des Thessaliens : les Thessaliens ont également intégré à leur communauté les Ainianes de Malide, et les Achéens de Phthiotide, dans la première moitié du II^e s. av. J. C. Il nous est difficile, faute de documents, de préciser quand Mondaia devint thessalienne : elle l'était assurément en 178 av. J.C., d'après l'inscription de Corcyre. Peut-être ce transfert n'eut-il lieu qu'au début du II^e s., lorsque furent constituées les nouvelles confédérations des Thessaliens et des Perrhèbes⁵⁵.

La liste d'Elasson est ainsi, nous venons de le voir, exempte d'omissions ou d'additions : celles-ci n'étaient qu'apparentes, elles n'existaient que par référence à la situation d'une époque plus récente, la seule pour laquelle nous disposions jusqu'à présent de documents explicites. Cela confirme l'hypothèse que la liste est celle des représentants des cités perrhèbes. Encore faut-il être assuré que toutes les cités perrhèbes du moment y figurent, ou bien qu'il n'y a pas à en chercher d'autres qui soient connues ailleurs, en particulier à des périodes plus anciennes.

Par Strabon, nous savons déjà qu'Atrax, Crannon, Gyrton, Elateia, Mopsion, n'étaient plus perrhèbes depuis des temps très anciens : Homère les connaît déjà comme thessaliennes. Mais il existe encore quatre cités perrhèbes, nommées dans le Catalogue des vaisseaux : Dodone, Eloné-Leimoné, Kyphos et Orthé⁵⁶. Pour Kyphos, patrie de Gouneus, nous pensons avoir résolu la question : Kyphos homérique est devenue la cité de Gonnoi, dont elle n'a été que le noyau, pour ainsi dire. Nous pensons également que l'identification de la Dodone des Perrhèbes avec la Dodone d'Épire est acquise : le fait d'avoir reconnu Mondaia comme perrhèbe nous paraît d'ailleurs confirmer pleinement la représentation que nous avons donnée du peuplement perrhèbe de part et d'autre du Pinde⁵⁷.

Il reste deux cas apparemment plus difficiles : ceux d'Eloné et d'Orthé. Homère les cite l'une et l'autre, avec Olosson, parmi les cités de Polypoitès, c'est-à-dire des Lapithes de Pélasgiotide, non parmi les possessions de Gouneus et des Perrhèbes :

Οἱ δ' Ἀργισσαν ἔχον καὶ Γυρτώνην ἐνέμοντο,

Ὅρθην Ἠλώνην τε πόλιν τ' Ὀλοσσόνα λευκὴν.

Les Anciens savaient cependant que ces cités appartenait aux Perrhèbes, et tentaient de résoudre la contradiction que créaient les différents témoignages opposés à celui d'Homère⁵⁸. Ainsi Strabon enregistre la contradiction pour les deux cités : ταύτην τὴν χώραν πρότερον μὲν ᾤκουν Περραιβοί, et tente de l'expliquer διὰ τὸ ἀναμιξ οἰκεῖν... ἦσαν δὲ καὶ

ὕπὸ τῷ Πολυποίτῃ ἐκ μέρου Περραιβικαί, τοῖς μέντοι Λαπίθαις προσένευε. Selon Strabon encore, Eloné s'est appelée ensuite Leimoné : ἡ δ' Ἠλώνη μετέβαλε τοῦνομα, Λειμώνη μετονομασθεῖσα· κατέσκαπται δὲ νῦν. La cité n'existait plus au temps de Strabon, ou plus exactement au temps de l'écrivain qui lui a fourni le renseignement⁵⁹. Mais nous ne pouvons savoir de quand date la disparition de Leimoné-Eloné : elle peut remonter beaucoup plus tôt. Nous ne possédons sur la ville aucun autre témoignage historique, ni monnaies, ni inscriptions. La liste d'Elasson n'en apporte pas davantage. Compte tenu de la confiance que la liste inspire, en ce qui concerne les autres cités, nous n'hésitons pas à dire que l'on ne peut opposer les autres sources à l'inscription nouvelle : Leimoné n'avait déjà plus d'existence en Perrhébie dans la première moitié du IV^e s. av. J. C.

La situation d'Orthé, autre cité homérique, paraît exactement inverse : pendant longtemps on a cru posséder des témoignages historiques, monnaies et inscriptions, qui s'ajoutaient aux sources littéraires. On ne pouvait savoir qu'il existait en réalité deux Orthé, l'une en Perrhébie, l'autre en Thessalie du Sud. La chose fut soupçonnée par A. Plassart, lorsqu'il publia et commenta la liste delphique des théorodoques : la mention d'Orthoi ou Ortha, ou Orthé, figurait parmi des cités de Thessaliotis ou d'Hestiaiotis⁶⁰. Le fait apparut en pleine lumière à J. Bousquet, quand il étudia une liste des comptes de Delphes au IV^e s. : on y trouve un Ἀκουσίας Μέδωνος Θεσσαλός ἐξ Ὀρθου⁶¹. En relevant la mention de ce Thessalien après un Perrhèbe (sans ethnique de cité) et avant trois Magnètes, J. Bousquet a supposé une intention particulière à l'indication Θεσσαλός. Il en a conclu à l'existence réelle et simultanée des deux Orthé, celle de Perrhébie et celle de Thessalie. Il a donc partagé les témoignages connus entre les deux cités : à Orthé de Perrhébie les témoignages d'Homère, de Strabon, à elle aussi les monnaies avec l'ethnique Ὀρθιέων, datées entre 325 et 200 av. J. C., et deux mentions dans la liste delphique des théorodoques (col. IV, 25 et V C, 29). A Orthé ou Orthos de Thessalie le témoignage des comptes et une mention dans la liste des théorodoques (col. III, 27). Au compte de leurs existences parallèles, on peut enfin mettre les ambiguïtés ou les hésitations des lexicographes Hésychius ou Étienne de Byzance⁶².

Le fondement implicite de cette répartition, l'intention mise dans l'emploi de l'ethnique Θεσσαλός, paraît forcé : c'est aller trop loin que d'y voir une distinction volontaire entre Orthé de Thessalie et Orthé de Perrhébie, et cela suppose le problème résolu d'avance. On ne peut raisonnablement chercher aucune intention dans ce cas, ou bien alors il faudrait accorder la même importance à des formules comme Θεσσαλός ἐκ Γύρτω.

νος ou ἐκ Κιερίου ou ἀπὸ Φερῶν, toutes cités qui n'avaient pas leur doublet dans la province. De l'expression Θεσσαλὸς ἐξ Ὀρθου, on ne peut tirer aucune certitude sur l'existence, au même moment, d'une Orthé de Perrhébie.

Mais il reste, dira-t-on, le témoignage de la liste des théorodques. J. Bousquet attribue à Orthé de Perrhébie les mentions ἐν Ὀρθαῖ coll. III, 27. Mais il ne faut pas, ici, négliger le contexte : en III, 27, Orthé vient après Kiérion, avant Kélaitha, Méthylion, Métropolis d'Hestiaiotide⁶³. Dans les additions, en IV, 25, Orthoi ou Ortha est nommée juste avant Narthakion, en V C, 9 elle vient après Larisa, Mondaia (thessalienne), Phaloria, Métropolis et avant Narthakion. Pour A. Plassart, le contexte n'oriente, dans aucun des trois passages, vers la Perrhébie, ni même vers la Thessalie, ce qui est sans doute exagéré⁶⁴. Il nous paraît que dans la liste des théorodques, c'est normalement la même cité qui est nommée trois fois, Orthé, ou Orthoi, en Thessalie du Sud.

Le témoignage des monnaies est encore plus net. On attribue traditionnellement à Orthé de Perrhébie les monnaies aux types suivants⁶⁵ :

Premier type :

Droit : tête d'Athéna

Revers : avant-train de cheval sautant d'une falaise de rochers, sur laquelle pousse un buisson d'olivier.

Deuxième type :

Droit : tête d'Athéna

Revers : trident dans une couronne d'olivier.

L'attribution à Orthé de Perrhébie est naturellement antérieure à la découverte d'une seconde Orthé ou Orthos, celle de Thessalie. Quand l'existence de cette ville a été assurée, il eût été souhaitable de contrôler à nouveau la justesse de l'attribution de ces monnaies, ou simplement de la suspendre, plutôt que de la maintenir telle quelle. De fait, rien dans les types n'oriente particulièrement vers une cité plutôt que vers l'autre : il n'y a aucune représentation caractéristique de l'une ou de l'autre des deux régions⁶⁶. Mais la chronologie fixée pour ces monnaies nous aide davantage. On les date en effet entre 325 et 200 av. J. C. Une telle datation surprend, s'il s'agit d'une cité perrhèbe : pendant toute la période de la domination macédonienne, il n'y aurait eu aucune autre cité perrhèbe pour frapper monnaie; ni Phalanna, ni Gonnoi, dont l'importance était sans comparaison avec celle de la prétendue Orthé de Perrhébie, n'auraient livré de monnayage pour cette période. Gonnoi et Phalanna sont pourtant les seules cités perrhèbes dont nous connaissons à peu près le monnayage, mais pour d'autres périodes, au Vème s. ou au IIème s. av. J.C., non pas pendant la domination macédonienne⁶⁷.

Un monnayage de bronze, à cette époque, est bien plus vraisemblable dans des cités de la Thessalie du Sud, qui n'ont pas toujours été sous l'autorité des Macédoniens, mais aussi, et assez longtemps, sous celle des Étoliens : ceux-ci pouvaient accepter ou tolérer des émissions monétaires⁶⁸. Nous sommes en conséquence tentés d'identifier les monnaies marquées 'Ορθιέων comme étant celles d'Orthos de Thessalie : la forme de l'ethnique n'est pas en ce cas un obstacle, car elle peut, comme souvent, subir des variations.

En définitive, nous devons opérer une réattribution complète des témoignages : il faut tous les transférer d'Orthé de Perrhébie à Orthé de Thessaliotide, seule cité de ce nom en Thessalie au IV^e s. (comptes delphiques, année 365/4), au III^e s. (monnaies) et au II^e s. (liste des théorodokes). C'est ce que E. Kirsten avait conclu d'une phrase, après l'étude de J. Bousquet, dans l'édition des *Griechische Landschaften* de Philippson, en 1950 : «die nur bei Homer bezeugte perrhaibische Burg war in Phalanna aufgegangen, bzw. wurde mit dieser bei Homer nicht genannten Stadt gleichgesetzt, ist also nicht an einer Ruinenstätte historischer Zeit zu suchen. In dieser gab es nur eine Stadt Orthe, Orthos oder Orthoi im Thessalergebiet...» (Nachträge, p. 308). Si E. Kirsten n'a pas démontré cette opinion, il a indiqué la seule solution possible. Nous ajouterons que cette solution est d'une grande importance pour l'identification du site de Phalanna, sur laquelle nous travaillons depuis longtemps. En tout cas, nous n'avons pas à nous occuper, ni sur le terrain, ni dans l'inscription d'Elasson, de l'existence d'une Orthé perrhèbe à l'époque qui nous occupe. Nous sommes du même coup pratiquement assurés qu'il n'existait pas, au IV^e s. comme au II^e s. av. J. C., d'autres cités perrhèbes que celles qui figurent dans la liste d'Elasson.

Le koinon des Perrhèbes dans la première moitié du IV^e s. av. J.C.

Nous venons d'établir que la liste donnée par l'inscription d'Elasson mentionne toutes les cités perrhèbes du IV^e s. av. J.C., et elles seules. Le moment est venu de confronter ce résultat à ceux de l'étude du type et de la représentation. L'étude des formes a montré que la stèle est un monument votif, une consécration. L'analyse du relief a mis en lumière le culte auquel elle est adressée, celui d'Apollon Pythien. Plus encore, elle a fait ressortir le caractère exclusivement thessalien (au sens large, c'est-à-dire y compris les Perrhèbes) et panthessalien, de ce culte, qui appartient en propre aux *ethné* thessaliens. De même, les personnages qui, si l'on interprète bien le terme de *ξενοδοκοί*, représentent leur cité et garantissent au nom de leurs concitoyens la consécration, représentent tous les Perrhèbes : ils sont les délégués de l'*ethnos*.

Grâce à ces données, nous pouvons faire un pas de plus dans l'interprétation de l'inscription. Il nous paraît désormais presque nécessaire de reconnaître dans les quatre premières lignes, les formules suivantes⁶⁹ :

Τόνδε τύπον ἔστασεν

Ἀπόλλωνος τὸ κοινόν]

τ[ὸμ Περραιβῶν - -]

ξεν[οδόκοι· Ὀλοσσονίδων]

Les expressions se laissent aisément justifier par ce que nous avons développé ci-dessus. Τόνδε τύπον désigne la stèle. Dans la suite le nom d'Apollon est attendu : nous le restituons au début de la l. 2. Les mots [τὸ κοινόν] | τ[ὸμ Περραιβῶν] concordent avec ce que nous avons dit sur la liste des cités. En effet l'*ethnos* des Perrhèbes constitue naturellement une communauté, un κοινόν. Nous le voyons apparaître dans l'inscription, comme ailleurs, sous les deux aspects que résume, pour ne citer qu'elle, une phrase de Polybe, au sujet de la Confédération thessalienne : les Thessaliens, οἱ Θετταλοὶ, envoient des députés à Tempé en 185 av. J. C., κατὰ κοινὸν καὶ κατ' ἰδίαν ἀφ' ἐκάστης πόλεως⁷⁰.

Le *koinon* des Perrhèbes nous apparaît donc bien constitué et agissant dans la première moitié du IV^e s. av. J. C. Cela pourrait être une surprise, si l'on se réfère aux ouvrages historiques modernes : pour la plupart d'entre eux, la Confédération des Perrhèbes a cessé d'exister vers la fin du V^e s. av. J. C. A ce moment-là se placent la fin du monnayage et l'institution d'un tribut que les Perrhèbes versaient régulièrement aux Lariséens, avant de le verser à Philippe II de Macédoine⁷¹. Mais il n'y a pas de contradiction entre ces témoignages et celui de l'inscription d'Elasson. La disparition du monnayage et le paiement d'un tribut ne signifient nullement la fin du *koinon* du peuple perrhèbe : déduire ceci de cela est une conclusion qui dépasse largement les prémisses, parce que le mot κοινόν, dans son emploi aujourd'hui, recouvre deux réalités anciennes que l'on confond, une communauté d'un genre quelconque et un type déterminé d'organisation politique. En bonne logique, les témoignages invoqués sur le monnayage et le tribut indiquent simplement la fin d'une certaine autonomie pour la communauté.

Aussi longtemps qu'il a été possible, le peuple perrhèbe a constitué une communauté, κοινόν, même sous la domination macédonienne. Ainsi s'expliquent les témoignages qui, au III^e s. av. J. C., parlent d'un νόμος Περραιβῶν⁷², comme ceux qui montrent le κοινὸν τῶν Θεσσαλῶν, et les cités thessaliennes, entretenant des relations étroites et envoyant du blé à la cité de Cos, en vertu d'une parenté ancienne, συγγένεια, peu avant la fin du III^e s.⁷³.

La communauté elle-même continuait donc d'exister aussi longtemps que l'*ethnos* existait, avec ses caractéristiques propres, géographiques, sociologiques, culturelles, etc. Rien ne le montre mieux, ni d'une manière plus naturelle que la représentation des Perrhèbes, comme des autres *ethné*, à l'Amphictionie delphique. Sauf circonstances politiques exceptionnelles, des origines jusqu'à Auguste, les Perrhèbes ont été présents à l'Amphictionie, par leurs hiéromnémones, choisis dans les cités qui faisaient partie de la communauté. Les avatars successifs que cette représentation des Perrhèbes a connus sont évidemment le résultat des événements de telle ou telle période, mais en même temps le reflet du processus que nous avons décrit plus haut : la thessalianisation des peuples périéques, leur fusion plus ou moins rapide dans l'ensemble thessalien, accélérée ou ralentie par les décisions politiques de ces peuples eux-mêmes ou des maîtres du moment.

L'inscription d'Elasson nous permet peut-être de saisir un de ces moments. Nous avons vu, en étudiant la typologie, le relief, et l'inscription, que toutes les observations vont dans le même sens : faire ressortir le caractère communautaire d'une consécration à Apollon Pythien. Nous retrouvons ici la relation des Perrhèbes avec l'Amphictionie delphique. D'autre part, l'examen de la liste, des particularités de l'écriture et de la langue, a montré que l'inscription ne peut pas se placer à n'importe quel moment dans la première moitié du IV^e s. : il faut tenir compte de l'omission des cités de la Tripolis, Azoros, Doliché et Pythion. Si ces villes sont passées sous la domination d'Amyntas III seulement après 379 av. J. C., comme on peut le penser, l'inscription d'Elasson n'est pas antérieure à cette date. On aboutit à une chronologie qui concorde parfaitement, notons-le, avec celle que l'on peut obtenir par l'analyse de la sculpture. Convient-elle aussi à l'histoire des Perrhèbes ?

Pour la Perrhèbie, et la Thessalie en général, l'histoire des années 379-350 est mal connue ou incertaine dans le détail⁷⁴. Nous en retenons cependant quelques points. En ce qui concerne les Perrhèbes, le moment le plus important est celui où ils ont dû se soumettre à Jason de Phères, devenu le chef suprême des Thessaliens : on s'accorde aujourd'hui pour dater l'expédition de Jason contre les Perrhèbes de 374 av. J. C.⁷⁵. Peu après, en 373, Jason traite avec Amyntas III de Macédoine, qui lui apporte son soutien ou au moins sa neutralité : cette alliance a dû entériner la main-mise macédonienne sur la Tripolis de Perrhèbie. A la fin de 371 et au début de 370, enfin, Jason fait faire d'importants préparatifs dans toute la Thessalie, en prévision de la célébration prochaine des Pythia

delphiques⁷⁶. Sa disparition brutale met un terme à ces vastes projets. A partir de 369, les successeurs de Jason sont aux prises avec les révoltes des cités et surtout avec les interventions thébaines. En peu de temps les Thébains assurent leur autorité sur une bonne partie de la région. Dans l'histoire des relations avec l'Amphictionie delphique, cela aboutit à un nouveau temps fort en 366 : une tentative, thébaine cette fois, pour restaurer l'Amphictionie⁷⁷. La victoire des Thébains en Thessalie leur permet alors de reconstituer une confédération thessalienne à leur profit, en 364⁷⁸.

Les dix années qui suivent sont moins bien connues. Les Thessaliens s'allient par plusieurs traités avec les Athéniens contre Alexandros de Phères, ils finissent par l'emporter, avec l'assassinat du tyran. Peu après, la Grèce entière se préoccupe d'un nouvel événement, l'occupation de Delphes par les Phocidiens : c'est le début de la guerre sacrée. A cette occasion, à l'automne de 356, tous les hiéromnémones thessaliens et ceux des Magnètes, vraisemblablement aussi ceux des autres peuples périèques, se prononcèrent pour la guerre⁷⁹. Cette belle unanimité céda à nouveau le pas aux rivalités et aux conflits avec les maîtres de Phères, au cours des opérations militaires. Ces oppositions, soigneusement entretenues par Philippe de Macédoine, finirent par conduire les Thessaliens à leur perte : le roi de Macédoine leur imposa alors sa domination.

Ainsi pendant les années 379-350 environ, les Perrhèbes n'ont pas eu beaucoup de tranquillité, mais ont dû plutôt subir le cours des événements. Il est cependant quelques situations qui conviendraient plus particulièrement à la réunion des délégués des Perrhèbes. Compte tenu des limites chronologiques établies par l'examen de l'écriture et de la sculpture (ca. 370-ca.350), on pourrait, à titre d'hypothèse, mettre en relation la stèle d'Elasson, consécration faite à Apollon Pythien par les Perrhèbes, avec l'un des trois moments où les Thessaliens ont eu à se préoccuper particulièrement des affaires de l'Amphictionie delphique. Ce peut être à l'occasion des préparatifs commandés par Jason au début de 370, ou bien lors de la tentative thébaine, de 366, à laquelle les Thessaliens furent associés, ou bien enfin dans le grand mouvement d'indignation qui accompagna les débuts de la guerre contre les Phocidiens en 356. Faute de posséder un texte mieux conservé, nous ne pouvons aller plus loin.

Les circonstances exactes, la date précise de la consécration d'Elasson nous échappent donc. Mais le document a un intérêt certain que nous

avons essayé de mettre en lumière : il nous fournit, avec la liste des cités perrhèbes, un témoignage assurant que, au cours de la première moitié du IV^e s., les habitants de ces cités pouvaient agir ensemble. La stèle d'Elasson apporte ainsi un éclairage nouveau sur la nature de la communauté des Perrhèbes et sur sa composition à cette époque.

Bruno HELLY

1. La stèle a été trouvée en 1959 à Ellasson devant l'entrée du magasin G. Kolobina et D. Pakas, par des ouvriers qui posaient une adduction d'eau. Elle est entrée immédiatement dans la collection d'Elasson, où elle est enregistrée dans l'inventaire sous le n° 52.
2. Lectures de R. Heberdey publiées par Ad. Wilhelm, *Rudolfs Heberdeys neue Lesung des Rechtshilfsvertrages IG, V2, 357, Oesterr. Jahreshefte*, 32, 1940, p. 68-78. Cf. les réserves et discussions de A. Steinwenter, *Zeitsch. der Savigny's Stiftung*, 70, 1953, p. 1-19; l'histoire du texte et la bibliographie dans H. H. Schmitt, *Staatsverträge*, III, n° 567 et Ph. Gauthier, *Symbola*, 1973, p. 295-296.
3. Le format 9 x 12 est suffisant : assez petit pour éliminer le grain, assez grand pour laisser distinguer les traits gravés des points d'ombres ou des traits parasites.
4. Cette technique a déjà été utilisée dans les sciences humaines, en paléographie notamment.
5. Toutes les photographies publiées sont prises de face, et ne permettent pas de voir les côtés. Nous donnons ici quelques stèles sur les quatre faces, et nous tenons à la disposition des personnes intéressées la documentation photographique complète de la série, déposée à l'Institut F. Courby, Maison de l'Orient méditerranéen, à Lyon.
6. Restitution correcte donnée par L. Robert, *Hellenica XI-XII*, p. 592.
7. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces particularités. Notons seulement : a) que le nombre des tenons (et des mortaises) n'est pas constant, qu'il peut varier de 1 à 4 (un par face, pas davantage, et un, parfois deux, sur les côtés), mais qu'il y en a dans la plupart des cas au moins un, au centre de la face principale au-dessus de l'inscription. b) que les acrotères d'angles sont en général individualisés, mais que ce n'est pas le cas, semble-t-il, dans les stèles les plus récentes (celles du IV^e s.). c) que le *geison* présente souvent une mouluration complexe, au-dessus d'un large bandeau plat; l'étude de ces moulures est en cours.
8. Sur l'emploi de *κλων/κλων*, cf. Bechtel, *Gr. Dial.*, I, p. 207. Pour l'étude du mot, cf. S. Broc, *REG*, 1963, p. 39-51, surtout p. 49 (exemples thessaliens) : un *κλων* est essentiellement un support, soit quadrangulaire soit cylindrique; employé isolément, le mot est nécessairement ambigu.
9. Nous hésitons à dire «le seul», parce qu'il existe des stèles votives de même époque, avec le même fronton caractéristique, qui n'ont aucune mortaise, même sur la face principale. C'est dire que l'unité du groupe, qui se distingue bien par rapport à des groupes comme celui des stèles funéraires, reste encore à mieux définir.
10. Par exemple les groupes de dédicaces, *Gonnoi*, n° 148-151; *IG*, IX 2, 1059-1063; on ne voit apparaître qu'à l'époque hellénistique les *naiskoi* ou les plaques à représentations sculptées et peintes, ou seulement peintes, plus tard encore les colonnettes votives.
11. B. Helly, *Bouleversements et remise en ordre de sanctuaires*, *Mnemosyne*, 23, 1970, p. 250-296; F. Salviat et C. Vatin, *Inscriptions de la Grèce centrale*, 1971, p. 9-34. On voit dans ce texte comment des hiéromnémones de Larisa dressaient l'inventaire des stèles et des terrains consacrés, dans la cité et à l'extérieur. Toutes ces stèles sont désignées comme 'Αθανᾶ Λαγ[ει]

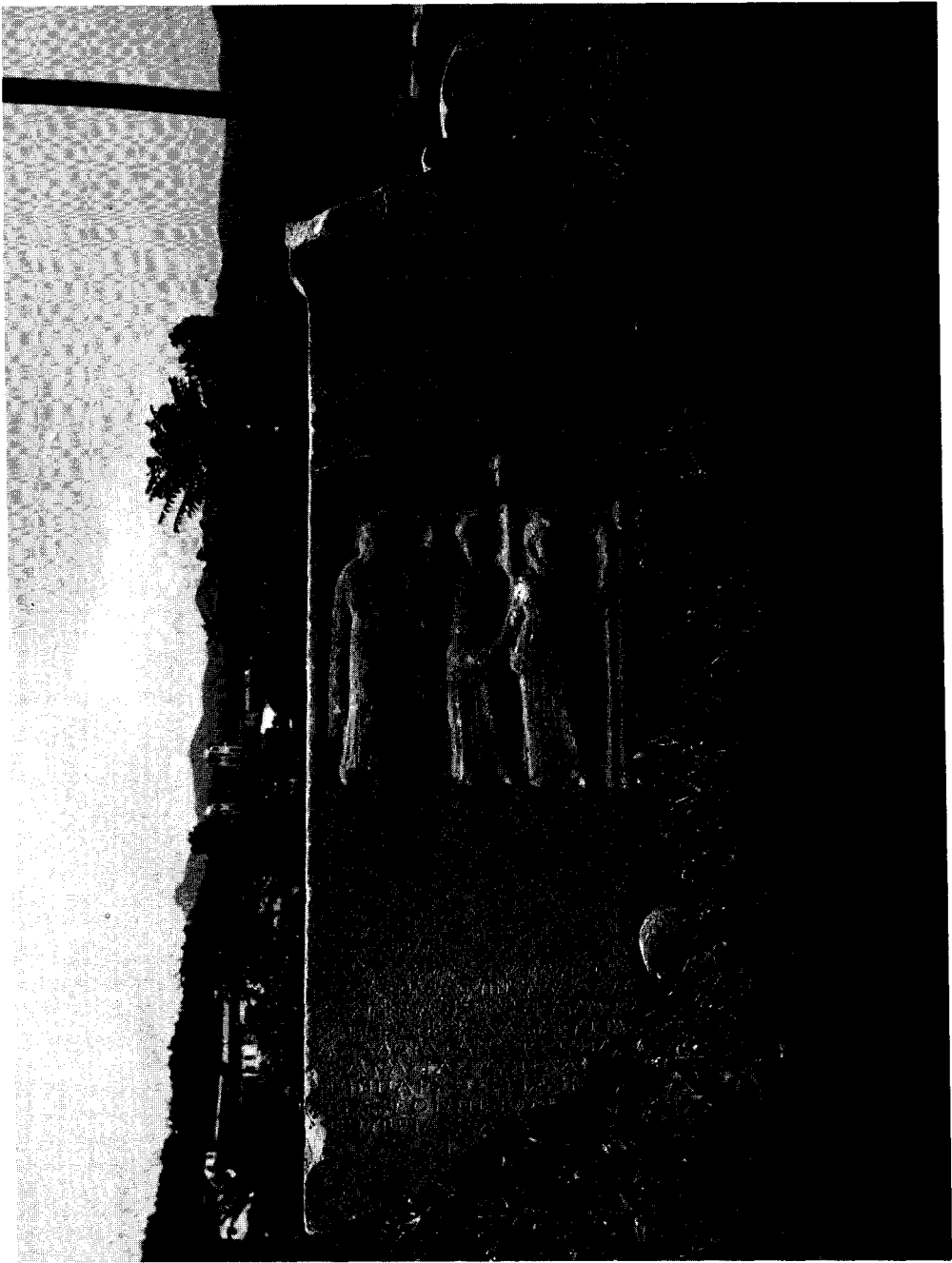
τάρρα κίωνν ου Δελφαίοι κίωνν ου Δαμμάτερος Πλουτῖ[α]ς κίωνν (avec le génitif ou le datif du nom de la divinité. Elles existaient soit isolées, (en relation ou non avec un terrain sacré) soit groupées, par exemple dans le sanctuaire d'Apollon, une stèle d'Apollon [Pro]mantas et une stèle d'Apollon Delphaios (une stèle avec cette consécration "Ἀπολλωνι Βελφαίων a été trouvée à Larisa, elle sera publiée par C. Gallis); ailleurs l'inventaire note l'existence d'une stèle à Zeus, d'une autre à Héra. Plusieurs de ces stèles sont à terre (συγχρουλέαι, χάμαι συγχρουλέαι), plusieurs sanctuaires ont été bouleversés. Nous sommes à la fin du III^e s. av. J. C., à une époque où la cité, nous le savons par l'inscription IG, IX 2, 517 (lettres de Philippe V aux Larisséens), se relève difficilement des incursions étoliennes et doit se préparer, en accueillant bon gré mal gré de nouveaux citoyens, à la guerre entre les Macédoniens et Rome.

12. Cela n'est pas dû seulement à l'éloignement dans le temps, cause de destructions ou de remplois plus nombreux.
13. Ces événements sont d'une part la conquête de la Thessalie par le roi de Macédoine (qui a fortement contribué à réduire le pouvoir des familles aristocratiques) et l'expédition d'Alexandre en Asie (qui a enrichi les citoyens, cf. l'étude que je publie avec G.J. Te Riele et J.R. van Rossum sur la stèle des gymnasiarques de Phères). Il y a d'autre part, à la fin de la période, la mainmise politique et économique des Romains sur le pays, dont les guerres mithridatiques, dans les premières décades du I^{er} s. ont accentué considérablement le poids (cf. les témoignages sur l'exploitation de la Thessalie, par exemple Cicéron, *In Pisonem*, 40).
14. Pythion, la ville porte bien son nom, était connu pour son sanctuaire d'Apollon, cf. Plutarque, *Paul-Emile*, un fragment de relief, du même type que celui d'Elasson, avec une épigramme votive, a été publié par W. Peek, *Thessalische Versinschriften*, 1974, p. 11, n^o 7 : il provient d'Azoros, non de Pythion, comme je l'ai montré dans mon compte rendu de W. Peek (à paraître dans la *Revue de Philologie*).
15. Cf. l'inscription *Mnémosyne*, 1970, p. 250-296, mentionnée ci-dessus; de Larisa on connaît encore une dédicace du V^e s., IG, IX 2, 588; une autre provient d'un site voisin, Argissa, *Deltion*, 20, 1965, Chron., p. 318.
16. Stèles consacrées à Apollon Pythios et identification du site, cf. D.R. Théocharis, *Deltion*, 16, 1960, Chron., p. 175 (cf. aussi BCH, 1958, Chron., p. 754).
17. Les Thessaliens utilisent conjointement mais sans les confondre les épithètes d'Apollon Pythios et d'Apollon Delphaios : l'inscription de Larisa que j'ai publiée, *Mnémosyne*, 1970, p. 250-296, mentionne dans le sanctuaire d'Apollon (peut-être le Pythion) une stèle à Apollon Delphaios Δελφαίοι (κίωνν), une stèle à Apollon Προμάννα (cf. ci-dessus note 11).
18. Nous traitons plus complètement ailleurs dans une étude sur Apollon Doreios, les différents points évoqués ici, avec les références bibliographiques.
19. IG, IX 2, 1035; dans l'étude citée à la note précédente, je reprends ces inscriptions et en ajoute de nouvelles, ce qui permet d'assurer l'interprétation sur une série.
20. La ponctuation est rare dans les inscriptions thessaliennes, de l'avis même de L.H. Jeffery, *Local Scripts*, p. 96 (un seul exemple du signe avec trois points, IG, IX 2, 426, de la fin du V^e s.).
21. Cf. L.H. Jeffery, *o.l.*, p. 98.
22. Cf. R. Van der Velde, *Thessalische Dialektgeographie*, 1927, p. 32-34, et M. Lejeune, Notes d'épigraphie thessalienne, I, § 2 et 3, REG, 1941, p. 61 et 63-64.
23. Cf. spécialement l'étude de M. Lejeune citée à la note précédente.
24. L'ethnique est attesté sous cette forme dans une inscription de Dodone (SGDI, 1357) du II^e s. av.; pour ces formes, cf. Van der Velde, *o.l.*, p. 87-88, qui ne connaît que des exemples du III^e et II^e s., et place donc vers 200 av. J. C. le moment où s'achève le processus de contraction. Pour Mondaia, cf. F. Stählin, *Hell. Thess.*, p. 114.
25. A.S. Arvanitopoulos, AE, 1917, p. 135, n^o 349 (W. Peek, GVI, 168).
26. Van der Velde, *o.l.*, p. 57-58. Pour être complet, notons aussi les formes ξενοδόκοι et Πολύ-ξενος, conformes aux habitudes du thessalien (le digamma tombe sans laisser de traces).
27. Pour la cité, dont nous n'avons pas d'inscriptions, et qui n'était nommée dans aucune inscription, cf. F. Stählin, *Hell. Thess.*, p. 29.

28. F. Stählin, *Athen. Mitt.*, 1927, p. 88-89, n° 4.
29. Références dans Stählin, *Hell. Thess.*, p. 28, n. 4 (Erikinion), p. 25, n. 1 (Chyretiai).
30. Cf. *Gonnoi*, I, p. 64.
31. Le martelage signalé plus haut sous l'ethnique commence après le *mu* initial : je crois que le graveur avait répété par erreur l'ethnique précédent M(αλλοιατᾶν), dont la forme est toute semblable. La correction a l'avantage de souligner pour nous la présence de Mondaia dans la liste. Cela est important, car cette ville est normalement considérée comme thessalienne (cf. plus loin la discussion de ce point).
32. Cf. L. Robert, *Berytus*, 16, 1966, p. 24-25.
33. Cf. les noms Ψάκας dans Aristophane, *Acharn.*, 1150, Ψεκάς Cic. *Ad fam.*, VIII, 15, 2; *Etym. Magn.* 817, 10 (F. Bechtel, *HP*, s.v.).
34. Dans Ψακελίας la finale paraît être celle de sobriquets en -ίας (-έας) sur -ελος / αλος : ce suffixe est notamment employé lorsqu'on parle de petits animaux (cf. ἔταλον, vitulus de *εταλον). On comparera les formations du type ἄπαλος - Ἀπαλλίας, «porcelet» ou πάταλος - παταλλίας (Aristote). On notera que -αλεος est souvent employé dans les anthroponymes pour souligner des défauts physiques. L'origine du nom ψάκας, de Ψάω «racler», d'où «chose menue, miette», est claire. Je ne sais s'il faut y rattacher les gloses d'Hésychius, curieuses pour le sens, donnant ψάκελον· μέγα (cf. aussi Souda) et ψάκιον, ἄραιον, μακρόν.
35. Cf. Bechtel, *HP*, p. 429; P. Chantraine, *Dict. étym.*, s.v. et *Formation...*, p. 319.
36. Pour cette dernière forme, cf. Zénodote, chez Ammonios, 231.
37. Ainsi à Démétrias, cf. *Gonnoi*, II, n° 11, l. 3.
38. Le nom est au début du vers. On écartera la forme Ἀσωνίδης, nom d'un navarque d'Égine, Hérodote, VII, 181, avec la variante Ἀθρονίδης, Eustathe, *Schol. Il.*, 24, 602 et 617 et Ἀσωνίδης (*ibid.*, 613), autre nom d'Ἀσσάων, père de Niobé. Autre exemple de Ἀσων à Paros (VI^{ème} s. av.) *IG*, XII 5, 252 (cf. M. Guarducci, *Epigrafia*, I, p. 160 sq.).
39. P. Chantraine, *Dict. étym.*, s.v. et *Grammaire homérique*, p. 409 (on peut exclure les formes récentes ἦδω, aor. ἦσα, fut. ἦσω). Le thème a fourni des noms très répandus en Grèce du Nord, particulièrement en Thessalie, Ἀδυμος, Ἀδελα, etc. cf. P. Chantraine, *BSL*, 61, 1966, p. 164-165. Pour l'explication de Ψακελίας, Βαβύττας et Φάσων, je dois beaucoup à l'aide amicale de M. Casevitz, que j'ai plaisir à remercier ici.
40. Cf. mon étude sur la *Convention des Basaidai*, *BCH*, 94, 1970, p. 179 et celle de C. Habicht, *Klio*, 52, 1970, p. 145-147. Je publie ailleurs deux inscriptions (d'Atrax et de Gounitsa) avec le composé συνξενόδοκος et le participe συνξενοδοκοῦντες qui indiquent que les ξενόδοκοι pouvaient constituer un collège.
41. Cf. par exemple les monnaies et la liste des hiéromnémones des Perrhèbes à l'Amphictionie delphique.
42. L'incertitude sur le nombre vient de la rédaction de la l. 12 : on ne sait si la forme Βαβύττα doit être comprise comme une erreur pour Βαβύττας. Il est plus probable qu'il s'agit d'un patronyme, et qu'Ereikinion ne possède qu'un représentant (cf. ci-dessus la discussion sur la forme du nom).
43. Références et discussions générales dans G. Kip, *Thessalische Studien*, 1908, p. 111-125; Busolt-Swoboda, *Gr. Staatskunde*, II (1926), p. 1194-1195; B. Lenk, *RE*, s.v. *Perrhaebi* (1937); le meilleur exposé me paraît être celui de F. Stählin, s.v. *Thessalia*, *Landeskunde*, (1936), col. 99-102, condensé de son chapitre de *Hellenische Thessalien*, 1924.
44. Cf. la liste des stratèges dans *Gonnoi* I, p. 113, complétée par l'étude de H. Kramolisch publiée ici même; ce sont également ces cités qui ont le plus souvent envoyé à Delphes les hiéromnémones représentant les Perrhèbes (cf. les listes delphiques du IV^{ème} au II^{ème} s. av. J. C.).
45. Polybe, 28, 13; Tite-Live 42, 53, 6; 67, 7 et 44, 2, 8; cf. F. Stählin, *Hell. Thess.*
46. A.J.B. Wace - M.S. Thompson, A Latin Inscription from Perrhaebia, *BSA*, 1910-1911, p. 193-204; A.S. Arvanitopoulos, *AE* 1923, p. 161-162.
47. Il a été suivi par tous les modernes; cf. notamment M. Sordi, *La lega tessala*, p. 179.
48. Le conflit a été résolu de la même façon que celui qui a opposé à la fin du III^{ème} s. Gonnoi et Hérakleion, cf. *Gonnoi* I, p. 92-93 et II, n° 93.

49. Publié par P. Perdrizet, *BCH*, 21, 1897, p. 112 (*SGDI*, 2765) daté de l'archontat d'Aristagoras (G. Daux, *Chronologie delphique*, n°G 21, p. 37) daté de 257/6 (?) sur le peuplement macédonien dans ces cités, et à Gonnoi, cf. *Gonnoi* I, p. 84-85.
50. A. Rosenberg, *o.l.*, p. 503. En considération de ces témoignages, nous devons rejeter une hypothèse présentée par S.I. Dacaris, *Arch. Epb.*, 1957, p. 91-92, que P. Cabanes, *L'Épire de la mort de Pyrrhos à la conquête romaine*, 1976, p. 123-124 et 130 (cf. aussi P.R. Franke, *Alt Epirus...*, p. 5 et n. 8) est disposé à suivre : la Tripolis perrhèbe serait à mettre en liaison avec les Tripolites d'Épire ou de Thesprotia; d'après Strabon (VII, 326 et 327; IX, 437) elle serait localisée en Hestiaiotide occidentale, entre Ithomé et Tricca, et aurait fait partie du royaume épirote. Il s'agit là d'une mauvaise lecture de Strabon et d'une mécompréhension de la géographie thessalienne, aboutissant l'une et l'autre à confondre la Tripolis de Perrhèbie, bien identifiée, avec une Tripolis épirote, dont on ne sait pas grand chose, et sur laquelle on a échafaudé des hypothèses contradictoires. Ainsi présentée, l'hypothèse n'est pas tenable. On pourrait à la rigueur, en reprenant les pièces du dossier, supposer que la Tripolis perrhèbe fit partie du royaume épirote pendant quelque temps (sous Pyrrhos ?), et appartint à la Macédoine pendant une période bien plus considérable dès le début du IV^e s. : ainsi pourraient s'expliquer, peut-être, par référence à ces deux moments, deux séries de sources différentes, qui, reprises toutes deux par Strabon et ses continuateurs, auraient les ambiguïtés auxquelles nous sommes confrontés.
51. L'arbitrage rendu par des juges de Corcyre, *IG*, IX 1, 689, donne à la fois le stratège des Thessaliens, celui des Perrhèbes, et une double datation selon le calendrier thessalien et selon le calendrier perrhèbe.
52. Atrax : Strabon, VII, 14 (329 C) et IX, 5, 19 (440 C), Tite-Live, 32, 15, 8; Crannon : Strabon, IX, 5, 20; Gyrton : Strabon, IX, 5, 19 (439 C) et 5, 20, d'après Simonide; Mopsion : Hésiode, *Bouclier*, 181 (l'éponyme Mopsos); pour toutes ces cités, cf. les références dans F. Stählin, *Hell. Thess.*, p. 38.
53. F. Stählin, *o.l.*, p. 38.
54. Cf. mes remarques dans *Gonnoi* I, p. 58-61 (pour l'époque du Catalogue des vaisseaux).
55. Il faut peut-être voir une conséquence de cette attribution dans le conflit territorial qui a opposé Mondaia et Azoros.
56. Il faut laisser de côté d'autres cités, Orchomenos, dont l'existence est douteuse, et Minya-Halmonia (Et. Byz., s.v. πόλις Θερραλίας) peut-être à identifier avec le toponyme Μυνή de *IG*, IX 2, 521, l. 30 (cf. L. Piccirilli, ce lieu-dit est en tout cas en Pélasgiotide, non pas en Perrhèbie, du moins à l'époque de l'inscription); cf. F. Stählin, *Hell. Thess.*, p. 93); Et. Byz. mentionne encore une Φάρος (Stählin, *o.l.*, p. 39, n. 3) et Πρᾶς (Stählin, *ibid.*), mais ces cités sont inconnues par ailleurs, et peuvent être des doublets créés à partir des cités thessaliennes ou étoliennes (cf. ci-dessous aussi le cas d'Orthé, et la confusion qui a été faite entre une cité disparue et une cité bien vivante à l'époque historique, portant le même nom), s'il ne s'agit pas d'erreurs dues au lexicographe, tout simplement.
57. Cf. la discussion dans *Gonnoi* I, p. 57-60; il a paru depuis l'étude de M. Sivignon, *La Thessalie, étude d'une province grecque*, 1975, où l'on notera tout ce qui est dit, en particulier chapitre I, des relations entre la plaine et la montagne occidentales : certes nous ne ferons pas un parallèle absolu entre les Perrhèbes et les transhumants de l'époque moderne, pasteurs valaques et sarakatsanes, mais nous retiendrons que les caractères de la géographie physique et humaine dans cette région concordent singulièrement à plusieurs époques.
58. La source serait Apollodore, selon F. Stählin, *Hell. Thess.*, p. 31, avec les références.
59. Il s'agit certainement d'une source hellénistique.
60. La liste delphique des théorodoques, *BCH*, 45, 1921, p. 52, col. III, 27, IV, 25 et V C, 9; cf. les observations faites p. 52, n. 8 et 65, n. 6.
61. *BCH*, 56-57, 1942-1943, p. 103, n° 6, col. I, l. 66-67, avec le commentaire p. 105-106; il a été suivi par B. Lenk, *RE*, s.v. *Orthé* (1942).
62. Cités par J. Bousquet, *o.l.*
63. Est-il nécessaire de rappeler qu'il n'y a jamais eu de Métropolis de Perrhèbie, comme l'avait

- cru A.S. Arvanitopoulos ? Cf. la réfutation de F. Stählin, *Hell. Thess.*, p. 27, n. 2, et mes remarques dans *Gonnoi* II, n° 69 (cf. Institut Fernand-Courby, *Nouveau choix d'inscriptions grecques*, n° 12).
64. *BCH*, 45, 1921, p. 56, n. 6.
 65. E. Rogers, *Copper Coinage of Thessaly*, p. 138-139.
 66. Encore que E. Rogers, *o.l.*, p. 14-15 indique expressément que pour le type d'Athéna, l'aire de dispersion des types intéresse essentiellement (à part Larisa), la plaine de Kiéron, où se trouvait Orthé (d'après l'ordre de la liste des théorodques) et surtout le sanctuaire fédéral d'Athéna Itonia.
 67. E. Rogers, *o.l.*, p. 147-149 (Phalanna); mon étude *Gonnoi* I, p. 155, pour le monnayage de cette ville.
 68. Ainsi les Enianes, avec des types étoliens ou d'autres, les Achéens de Phiotide, les Oitaiens, et un bon nombre de cités thessaliennes, qui toutes sont localisées dans le Sud et l'Ouest.
 69. Nous parlons de reconnaître, plutôt que de restituer exactement les formules, étant donné les techniques de lecture employées; il nous est difficile de préciser le cas et la fonction des mots, sauf peut-être pour le nom de la divinité.
 70. Polybe, 23, 1, 10; on en trouvera d'autres exemples dans les décrets de la Confédération thessalienne du II^e s. av. J.C., mais aussi au III^e s. (cf. M. Segre, *Grano di Tessaglia a Coe, Riv. Fil.*, 1937, p. 189); sur ces formules cf. A. Giovannini, *Untersuchungen über die Natur und die Aufgänge der bundesstaatlichen Sympolitie in Griechenland*, *Hypomnemata*, 35, 1970, p. 19-20.
 71. Strabon, IX, 15, 19 (440 C); cf. *Gonnoi* I, p. 76.
 72. *IG*, IX 2, 487.
 73. Cf. les documents publiés par M. Segre, avec son commentaire, dans l'étude mentionnée ci-dessus.
 74. Pour cette période, cf. surtout H.D. Westlake, *Thessaly in the fourth Century B.C.*, p. 84-102 et M. Sordi, *La lega tessala...*, p. 156-190.
 75. Xénophon, *Hell.*, VI, 1, 19; Diodore, XV, 57; cf. M. Sordi, *o.l.*, p. 178-180.
 76. Xénophon, *Hell.*, VI, 4, 29-32; Diodore, XV, 60, 5.
 77. Cf. M. Sordi, *o.l.*, p. 191-234.
 78. Diodore, XV, 80.
 79. Diodore, XVI, 29; cf. M. Sordi, *o.l.*, p. 237-238.



Pl. 1 — Code 4462.

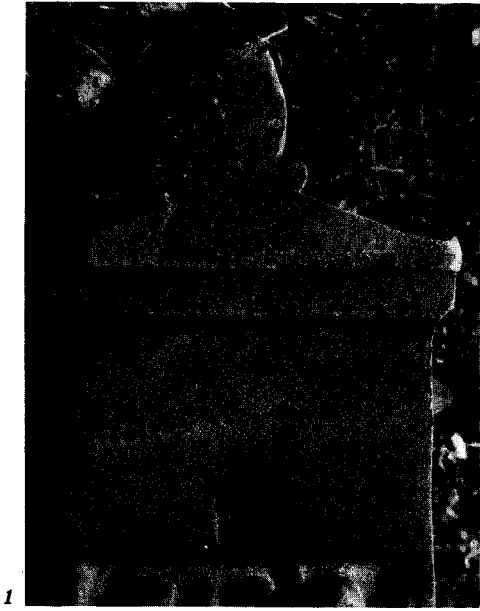


1

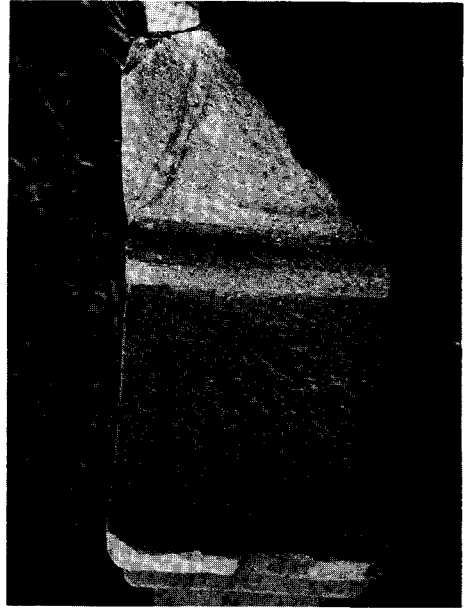


2

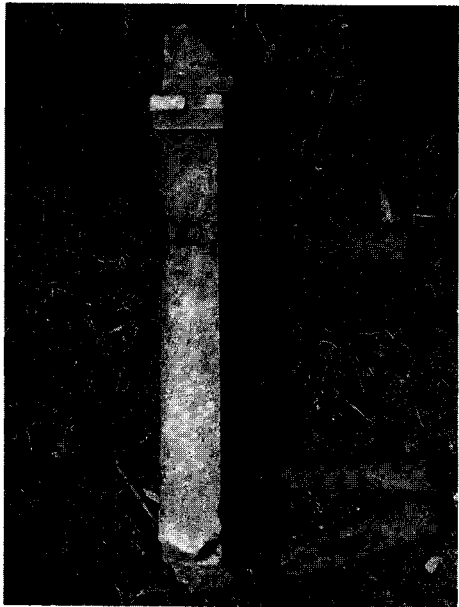
Pl. 2 — Code 4462. 1 : Inscription au soleil; 2 : Inscription avec miroir.



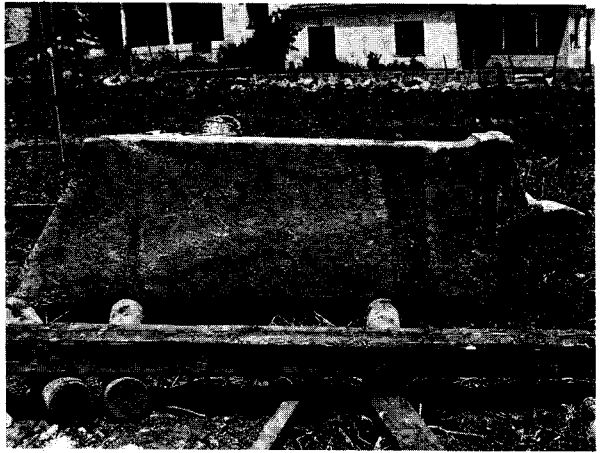
1



2



3

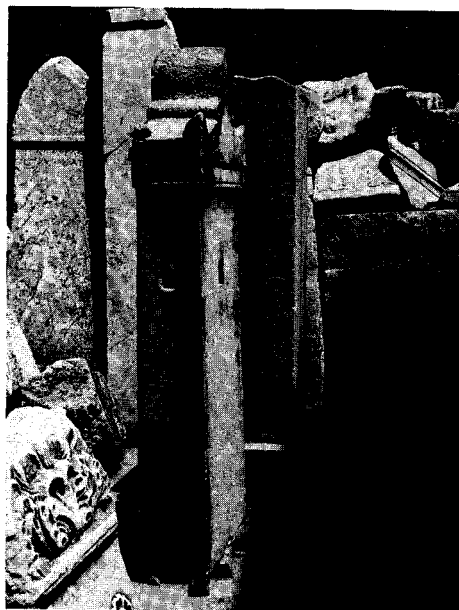


4

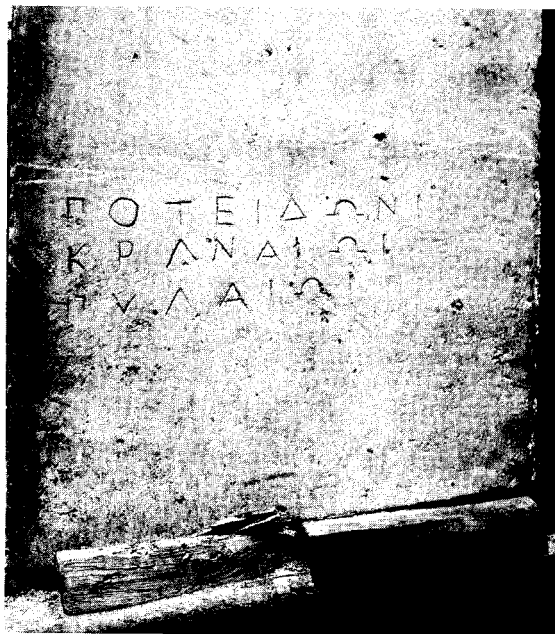
Pl. 3 — Code 4462. 1-2 : Partie supérieure, face et côté gauche; 3-4 : Stèle entière, côté droit et dos.



1



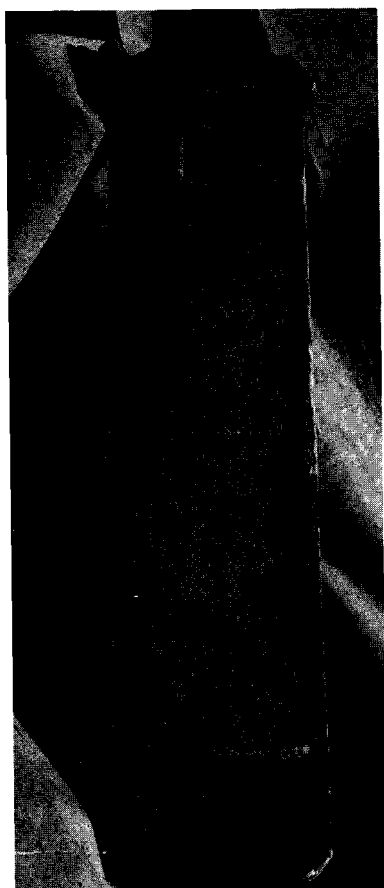
2



Pl. 4 – Code 4274. 1 : face; 2 : 3/4 gauche; 3 : détail avec l'inscription.



2

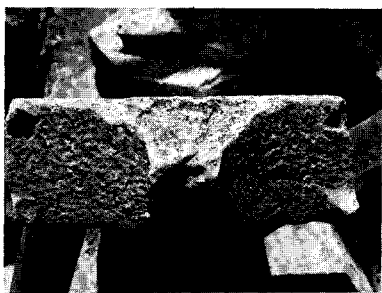


3



4

Pl. 5 — Code 4544. 1 : face; 2 : sommet; 3 : côté gauche; 4 : dos.



2



1

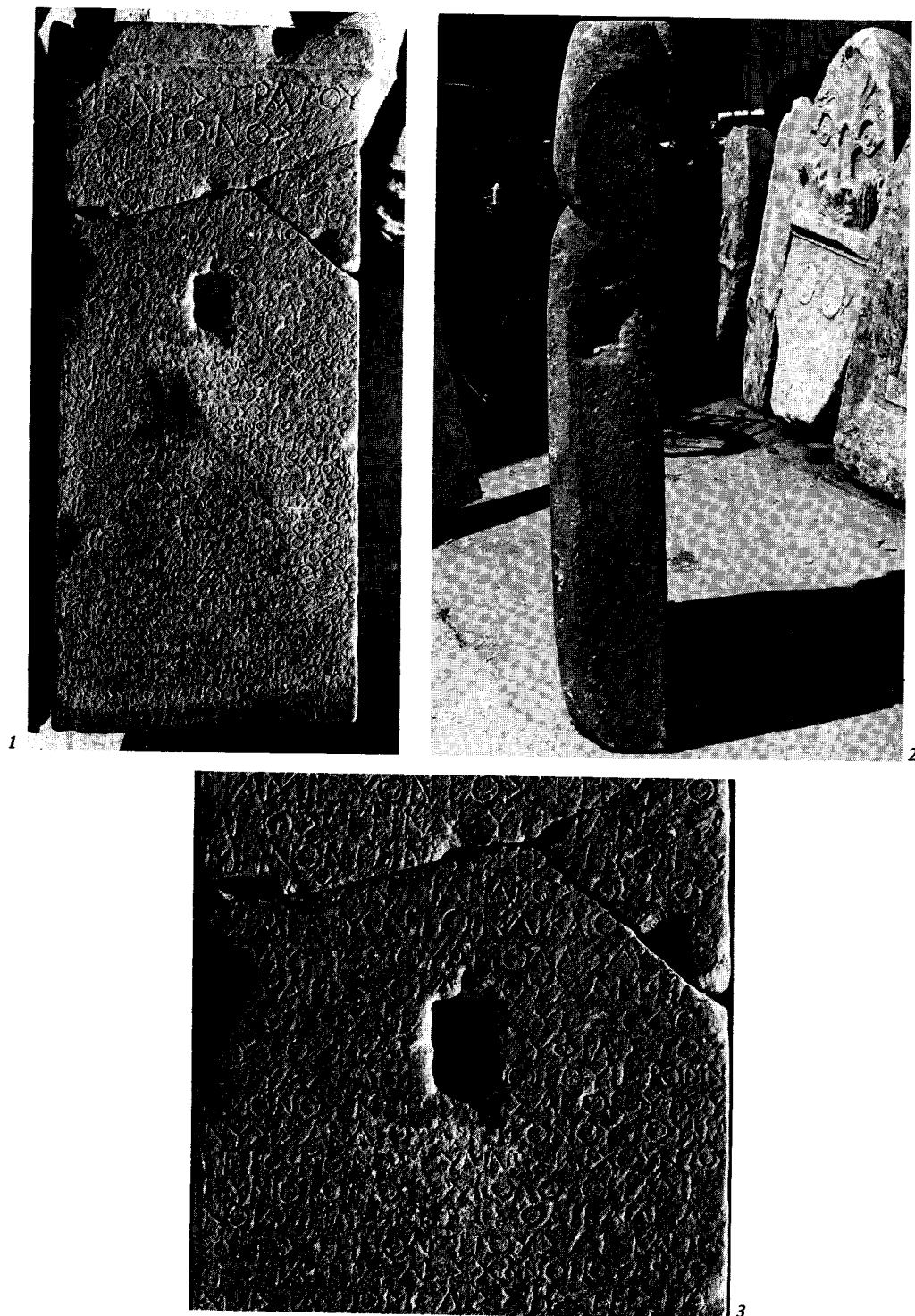


3



4

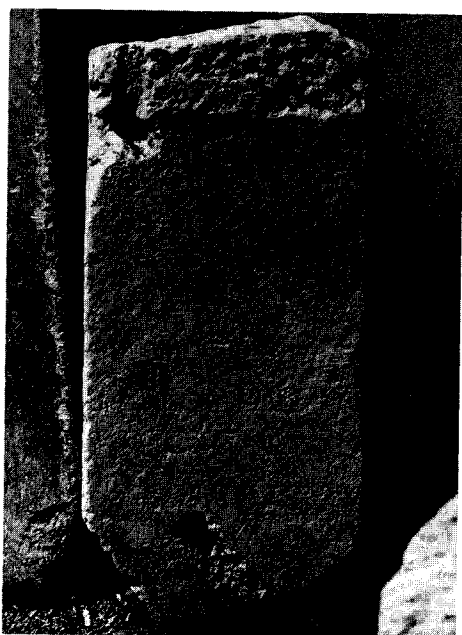
Pl. 6 — Code 4110. 1 : face; 2 : sommet; 3 : côté gauche; 4 : dos.



Pl. 7 — Code 5134. 1 : face; 2 : côté gauche; 3 : détail de l'inscription.



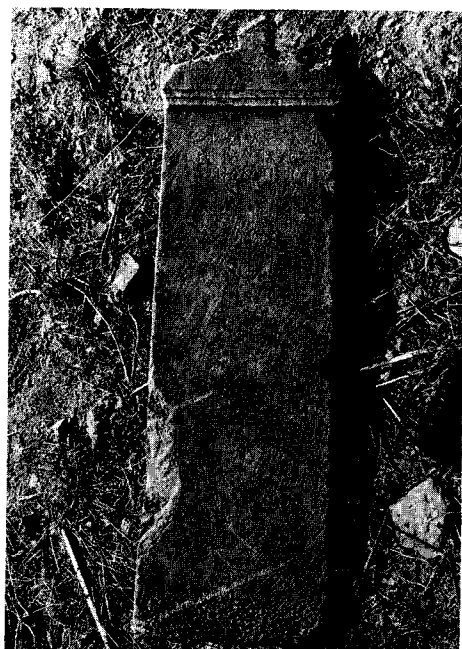
1



2



3



4

Pl. 8 — 1 : Code 4271; 2 : Code 3088; 3 : Code 4435; 4 : Code 4472.